

LEXIQUE

ACHETEUR :

Il est le facturé : le client de notre client. Il est le destinataire des factures cédées à BNP Paribas Factor.

AFFACTURAGE AU FORFAIT :

Contrat d'affacturage regroupant 3 services :

- financement des factures exclusivement BtoB
- garantie contre l'insolvabilité financière de l'acheteur
- relance et recouvrement des factures.

AGRÉMENT :

En délivrant un agrément sur un acheteur déterminé, BNP Paribas Factor accepte de prendre en charge les créances sur cet acheteur selon les modalités **définies au contrat et dans la limite de l'agrément.**

ASSURANCE CRÉDIT :

Un contrat permettant à des entreprises d'être garanties contre le risque de non-paiement de leurs créances commerciales.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) :

Le besoin en fonds de roulement est généré par l'activité de l'entreprise qui nécessite de la trésorerie disponible pour alimenter son cycle d'exploitation.

CÉDANT :

Entreprise ayant conclu un contrat d'affacturage avec une société d'affacturage.

ENCOURS AUTORISÉ :

Le montant maximum des créances que le Factor accepte de prendre en charge.

ENCOURS UTILISÉ :

Le montant des créances détenues par le Factor et non réglé par l'Acheteur à un instant T (l'encours utilisé est toujours dans la limite de l'encours autorisé et des agréments des acheteurs).

FACTURE BtoB :

Facture effectuée entre deux entreprises privées et/ou publiques.

FACTURE CERTAINE LIQUIDE ET EXIGIBLE :

Une facture, certaine, liquide et exigible est une créance qui doit réunir les caractéristiques suivantes :

- **certaine**, car son fondement ne peut être remis en cause
- **liquide**, car la facture est libellée en euros
- **exigible**, car le règlement de l'acheteur le devient à la date d'échéance.

FINANCEMENT :

Crédit des sommes rendues disponibles sur le compte d'affacturage du client suite à la prise en charge des factures.

FONDS DE GARANTIE :

Afin de garantir le remboursement de toute somme due au titre du contrat et non réglée. Les sommes affectées en fonds de garantie sont reversées après clôture du contrat d'affacturage après compensation avec les éventuelles sommes restant dues au titre du contrat à la date de la clôture.

IMPUTATION OU LETTRAGE :

Rapprochement de la facture et du règlement.

POSTE CLIENTS :

État des créances (solde de ce qui est dû à l'entreprise) à régler par l'ensemble des clients (acheteurs), analysé par le Factor.

RELANCE ET RECOUVREMENT DES CRÉANCES :

La relance et le recouvrement sont les démarches que réalise un créancier afin d'obtenir de son débiteur qu'il s'acquitte de la dette qu'il a contractée.

REMISE DE FACTURES :

Opération de remise à la société d'affacturage des factures qui doivent être achetées. Cette transmission reprend les éléments mentionnés sur les factures avec la somme totale des factures remises. Cette opération est l'élément déclencheur du financement.



**BNP PARIBAS
FACTOR**

BNP Paribas Factor S.A., au capital de 5 718 272 euros - RCS Nanterre B 775 675 069 - TVA FR 69 775 675 069. Siège social : Seine Way - 12 - 14 rue Louis Blériot CS 10096 92506 Rueil Malmaison Cedex. Le contenu de ce document est exclusivement la propriété de BNP Paribas Factor S.A. Toute reproduction sans autorisation expresse et préalable de BNP Paribas Factor S.A. est interdite. PIV 08-2018 - Document non contractuel. Création : Mistar - Impression : HandiPRINT, 260 rue des Noisetiers, 50110 Tourlaville.
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE